Direction générale des services
EG/AG/VD 2019 -

COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire *(séance ouverte à 20 heures).*

Présents : E. GRILLON, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, P. QUÉRO, C. TIPHINEAUD, M. GUILLOT, L. LELEU, F. GOUPIL, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, M. GRIMONT, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER.

Absents représentés :	**J-B PAUL**	**procuration à**	**L. FORICHON**
	J. ROSSI		**H. ANGÉE**
	M. LE GOFF		**M. GRIMONT**
	R. SENNEDOT		**M. PARMENT**
	A. MARQUET		**P. DOUWES**
	C. SILVA		**J. PINTO**

Absent excusé : M. LE CLECH.

Secrétaire de séance : P. DOUWES est désigné, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2019 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 28 mars 2019 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-CESSION DE LA PARCELLE AC 240 - 14 BIS RUE ARISTIDE BRIAND (LOT C)
RAPPORTE à L'UNANIMITÉ la délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2017 suite à désistement des acquéreurs, **ACCEPTE** de vendre le bien cadastré Section AC 240 d'une surface de 526 m² situé 14 bis, avenue Aristide Briand à Ablon-sur-Seine 94480 à Monsieur et Madame TESSIER, **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer le prix de vente à 197 250 € hors commission d'agence et à procéder à la signature de la vente, **RAPPELLE** que Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil municipal à mandater l'Étude notariale PERRIN-FERRE sise 24 avenue du 18 avril 1944 – 91200 Athis Mons, pour la rédaction de la promesse de vente et de l'acte authentique de vente, **RAPPELLE** que les frais notariés seront acquittés par les acquéreurs, **DIT** que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels) du budget 2019 de la Commune

2-AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF À LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PASTEUR B ET DE L'ÉCOLE MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE – RUE PIERRE ET MARIE CURIE
AUTORISE à L'UNANIMITÉ le Maire ou le Maire adjoint délégué à l'Urbanisme à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de restructuration et d'extension des capacités scolaires de l'école élémentaire Pasteur B et de l'école maternelle Pierre et Marie Curie et à effectuer toute demande d'autorisation nécessaire aux travaux. **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, de la Métropole du Grand-Paris, de la Région Île-de-France ou de tout financeur ayant prévu un dispositif auquel la Ville serait éligible pour la restructuration et l'extension des capacités scolaires et périscolaires de l'école élémentaire Pasteur B et de l'école maternelle Pierre et Marie Curie.

3-CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE RELATIVE À LA POSE D'UN DISPOSITIF D'ANTENNE RELAI AU STADE PIERRE-POUGET-6 RUE DE LA SABLIÈRE

APPROUVE à L'UNANIMITÉ la convention d'occupation du domaine public entre Société ORANGE et la ville d'Ablon-sur-Seine. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société ORANGE.

0-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Délibération retirée de l'ordre du jour du Conseil municipal

4-RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DES DOTATIONS DE SOLIDARITÉ AU TITRE DU FSRIF – EXERCICE 2018

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de prendre connaissance du rapport d'utilisation du FSRIF :

Nature de l'opération						
(I) Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement...)	(II) Localisation	(III) Investissement: Construction, travaux, acquisition de matériels	(IV) Fonctionnement : Subvention à une association, animation...	(V) Montant global HT	(VI) Dont F.S.R.I.F NET	(VII) % (IV) /(V)
Politique d'intervention éducative	École élémentaire Pasteur A	Travaux de réfection de l'école		263 651,00 €	105 000,00 €	40 %
Politique d'intervention relative à l'aménagement urbain	Diverses voiries : Rue Maréchal Foch entre la rue Pierre Brossolette et ma rue Simon. Stade et Place de l'Europe. Place des Marronniers et sentier du Challoy. Cimetière et rue Bir-Hakeim. Rue Estienne d'Orves entre la rue du Général de Gaulle et la rue Henri Laire.	Divers travaux de réfection et de sécurisation de voiries	-	369 013,79 €	280 971,00 €	76 %

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception, par le représentant de l'État. Monsieur le Maire et le Receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

5-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE RÉFECTION DE VOIRIES 2019

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer avec la société EMULITHE le marché de réfection de voiries pour un montant de 250 624,13 € HT. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial. **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

6-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT DE MODIFICATION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ÉCOLES PASTEUR A ET SAINT- EXUPÉRY - LOT 3 : CHAUFFAGE, VENTILATION CLIMATISATION (CVC) PLOMBERIE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer avec la société CHARPENTIER un avenant de modification au marché de rénovation des écoles Pasteur A et Saint-Exupéry – Lot 3 CTA Plomberie pour un montant de – 19 362,40 € HT portant le nouveau montant du marché à 172 383,15 € HT.

DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial.

7-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ D'EXTENSION DE L'ÉCOLE PASTEUR A - LOT 1 : TOUS COPRS D'ÉTAT (TCE), LOT 2 : PEINTURE – FAÏENCE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES ET DURS, LOT 3 : ASCENSEUR, LOT 4 : ÉLECTRICITÉ, LOT 5 : CHAUFFAGE, VENTILATION CLIMATISATION (CVC), PLOMBERIE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer avec les Sociétés les lots suivants :

- Lot 1 – TCE : **Société CRB** (5, rue de l'Orme – ZA la Nozole - 91540 Fontenay Le Vicomte) pour une offre de **945 000,00 € HT.**
- Lot 2 – Peintures – faïence- revêtements sols souples : **Non attribué – en cours de négociation**
- Lot 3 – Ascenseur : **Société OPTIMAL Ascenseur** (1 avenue Pasteur - 94290 Villeneuve-le- roi) pour une offre de **29 631,22 € HT.**
- Lot 4 - Electricité : **Société SFIEE** (18, rue Louise de Vilmorin - ZAC Montvrain 2 - 91540 Mennecy) pour une offre de **156 000,00 € HT.**
- Lot 5 – CVC Plomberie : **Société SAS OP.EN OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE** (1-3, rue des Campanules -77185 Lognes) pour une offre de **232 965, 27 € HT.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial. **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

8-COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2018

PREND ACTE du Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2018. **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable assignataire de la commune, visé et certifié par le Trésorier-Payeur général du Val-de-Marne, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9-COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

APPROUVE par 22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER) l'ensemble des opérations comptables soumises à son examen. **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 de la Commune dont le résultat s'établit de la façon suivante :

Section	Dépenses (mandats émis)	Recettes (titres émis)	Résultats de l'exercice 2018
Fonctionnement	8 221 941,26 €	8 980 554,76 €	758 613,50 €
Investissement	2 122 282,20 €	3 075 526,35 €	953 244,15 €
TOTAUX	**10 344 223,46 €**	**12 056 081,11 €**	**1 711 857,65 €**

ARRÊTE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires de l'exercice 2018.

	Résultats de clôture 2018	Reports de l'exercice 2017	Résultats cumulés
Fonctionnement	758 613,50 €	359 849,00 €	1 118 462,50 €
Investissement	953 244,15 €	-717 116,25 €	236 127,90 €
Total	**1 711 857,65 €**	**-357 267,25 €**	**1 354 590,40 €**

CONSTATE que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses	410 643,78 €
Recettes	0,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et crédits annulés. **DONNE** quitus aux ordonnateurs, pour leur gestion 2018.

10-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

ADOPTE à L'UNANIMITÉ à compter du 1er juin 2019 la modification du tableau des emplois. **ARRÊTE** le nombre d'emplois figurant au tableau des effectifs permanents à 100 emplois. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois crées sont inscrits au budget, chapitre 012.

11-ATTRIBUTION DES VÉHICULES DE SERVICE, DE SERVICE AVEC REMISAGE À DOMICILE ET DE FONCTION DE LA VILLE – ANNÉE 2019

FIXE à L'UNANIMITÉ pour l'année 2019 la liste :

- Des emplois pour lesquels un véhicule de fonction est attribué : la Directrice générale des services
- Des mandats, des fonctions et des missions, ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile : le Maire, le Directeur des services techniques, aux agents d'astreinte, à titre exceptionnel, aux agents ou élus en missions ponctuelles.

ADOPTE le règlement annexé pour l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile.

12-CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE DE VILLENEUVE-LE-ROI

APPROUVE à L'UNANIMITÉ la convention précisant les modalités et conditions de ces mises à disposition, pour une durée de 1 an renouvelable tacitement, sans pouvoir excéder une durée maximale de 3 ans. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la mise à disposition de 3 agents, à raison de 1/9ème de leur temps de travail hebdomadaire par agent à compter du 1er mai 2019.

13-FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES FAMILLES À LA CLASSE DE DÉCOUVERTE 2019 EN HAUTE-SAVOIE (RÉGION RHONE-ALPES)

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ d'appliquer les tarifs suivants pour la classe de découverte de Saint-Jean-de-Sixt (Région Rhône-Alpes) **:**

Classes de découvertes Tarif journalier		**Taux**				
		Nombre d'enfants				
		1	2	3	4	5 et+
Tarif journalier mini	*11,52 €*	0,75000%	0,67500%	0,60750%	0,54675%	0,49208%
Tarif journalier maxi	*26.88 €*					

DIT que le montant des ressources retenu pour le calcul du tarif est le montant plafond pour les élèves non-Ablonais fréquentant les écoles de la commune. **DIT** que par réciprocité avec la Ville de Villeneuve-le-Roi, les tarifs réservés aux Ablonais bénéficient aux enfants villeneuvois scolarisés sur le territoire. **DIT** que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. **DIT** que la Municipalité reste susceptible d'examiner toute situation particulière et d'appliquer en la circonstance un tarif spécifique.

14-FIXATION DU FORFAIT D'EXTERNAT POUR LES ENFANTS ABLONAIS ACCUEILLIS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

DÉCIDE par 27 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (P. QUERO) de valider les postes de charges et les modalités de calcul du forfait d'externat. **PRÉCISE** que les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève sont relevées dans le compte administratif de l'année N-1. **PRÉCISE** que le résultat aggloméré des postes de dépense est ramené au nombre d'élèves scolarisés à l'école élémentaire communale, afin de définir un coût moyen par enfant scolarisé en élémentaire. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec les écoles sous contrat d'association avec l'État qui scolarise des enfants résidant à Ablon-sur-Seine sous réserve des dispositions de l'article L. 442-5-1 du Code de l'Éducation. **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au compte 6558 « *autres contributions obligatoires* » du budget communal de l'exercice en cours. **DIT** que l'ensemble des postes de dépense et des critères définis par la présente délibération demeurent valables jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative.

15-RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SALLES MUNICIPALES DE LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le règlement de fonctionnement des salles municipales. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de mises à dispositions de salles telles que prévues au règlement de fonctionnement.

La séance est levée à 21 heures 10.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 27 mai 2019.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

MAIRIE D'ABLON-sur-SEINE 94480 Val-de-Marne